

# CHARTRE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE D'HERMANVILLE-SUR-MER

**E**n raison du contexte sanitaire actuel, les élu.e.s ont proposé aux habitant.e.s de répondre à un questionnaire en ligne et par correspondance afin de pouvoir les associer au travail de réflexion préalable à la rédaction de la charte de démocratie participative à Hermanville-sur-Mer. Ainsi, la présente charte s'appuie aussi bien sur les résultats de l'enquête diffusée auprès de la population en février 2021 que sur les propositions de l'équipe municipale.

## PRÉAMBULE

**D**epuis mars 2020, la volonté de l'équipe municipale est de développer la démarche de démocratie participative, initiée précédemment, en créant une nouvelle dynamique, qui s'intitulera désormais « Ma commune et moi ».

**L**a présente charte précise le cadre de « Ma commune et moi », les valeurs, les rôles et missions des habitant.e.s d'Hermanville-sur-Mer et des élu.e.s de la commune.

**C**ette charte vise à établir les engagements pris respectivement par les élu.e.s et les citoyen.ne.s, afin d'œuvrer collectivement pour le bien commun, dans une relation de confiance réciproque.

« **M**a commune et moi » a pour but de permettre à chacun de s'investir dans la vie collective, de s'impliquer dans des actions pour renforcer le bien-vivre ensemble et d'enrichir les échanges entre élu.e.s et habitant.e.s afin d'étoffer la réflexion des élu.e.s dans les processus de prise de décisions.

**L**a démarche « Ma commune et moi » est la concrétisation d'une volonté politique de donner la parole aux citoyen.ne.s et de s'appuyer sur l'intelligence collective pour nourrir les débats et les réflexions et ainsi aller plus loin ensemble.

**C**ette volonté d'associer les habitant.e.s aux projets renforce et complète la démocratie représentative, sans s'y substituer. Elle permet de créer des processus et des outils qui feront émerger une nouvelle réponse démocratique.

**N**otre charte a pour vocation d'être le socle sur lequel pourront s'appuyer les élu.e.s, pour définir le mode de participation approprié en fonction des sujets et des projets, afin d'éviter une sur-sollicitation des différents acteurs.

## A HERMANVILLE-SUR-MER, AVEC « MA COMMUNE ET MOI », LA PARTICIPATION PREND LES FORMES SUIVANTES :

- **L'information** : en amont de la participation, il est important de transmettre l'information. C'est la première étape pour permettre à chaque partie prenante de faire un choix éclairé, le moment venu.
- **La consultation** : vise à consulter les habitants pour recueillir un avis sur des sujets ou des projets. Cette consultation se base sur des sondages et des enquêtes. L'équipe municipale recueille les préférences émises pendant la consultation afin d'accompagner la décision finale

- **La concertation** : repose sur un dialogue, la recherche d'une coopération entre habitant.e.s et élu.e.s. La concertation permet d'apporter des besoins, des idées, des compétences à un projet précis. Les différentes contributions sont prises en compte dans la décision finale et le processus de décision finale est explicité et transparent. **En résumé, la commune propose à la réflexion collective un projet ou un sujet à mettre en œuvre.**

- **La co-construction** : L'équipe municipale décide de donner aux habitant.e.s le pouvoir d'agir, depuis l'idée et jusqu'à sa réalisation, via un financement à travers le budget participatif ou via d'autres accompagnements. **En résumé, les habitant.e.s, les usagers, ont un projet et souhaitent le partager avec la collectivité. Ainsi, la commune les aide à mobiliser les ressources nécessaires pour le concrétiser.**

**Q**uelles que soient les modalités choisies, la décision finale reste du ressort du conseil municipal ou du maire suivant le domaine de compétence.

**P**ar ailleurs, les outils et instances de démocratie participative sont ouverts à tous les hermanvillais.es à partir de l'âge de 9 ans (résident.e.s ou ayant une activité professionnelle ou associative à Hermanville-sur-Mer), quelles que soit leur nationalité ou leurs opinions. Ces outils de démocratie participative peuvent prendre différentes formes : réunions publiques, sondages, enquêtes, ateliers participatifs, groupes thématiques, l'outil Cofonder, l'Espace de Vie Sociale...

Ce document a vocation à être souple et à évoluer avec les expériences rencontrées au fil du temps.

Les élu.e.s du Conseil Municipal

Le Maire d'Hermanville-sur-Mer

Les citoyen.ne.s

# CHARTRE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE D'HERMANVILLE-SUR-MER

## LES ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES

### NOUS, ÉLUS MUNICIPAUX, NOUS ENGAGEONS À :

- **Inform**er les habitant.e.s d'Hermanville-sur-Mer, de manière régulière, des projets et activités de la commune. Une présentation préalable à chaque démarche de consultation, concertation et co-construction, garantira un même niveau de connaissance parmi les participants. De plus, un engagement est pris pour une amélioration continue des moyens de communication adoptés par la commune.
- **Consulter** les citoyen.ne.s à travers des sondages et des enquêtes sur des sujets concernant, l'aménagement du territoire, le développement durable et le bien-vivre ensemble à tous les âges de la vie.
- **Concerter** les habitant.e.s, mettre en place des événements et des instances permettant des débats publics et garantir la prise en compte de l'avis de chacun.e lors de ces débats. Adapter et faire évoluer certains projets municipaux si le consensus citoyen qui émerge de la concertation répond à l'intérêt général et représente une part significative de la population communale. Arbitrer et décider en prenant en compte la parole et l'expertise citoyenne. Restituer les différentes phases de réflexion et de décision afin de garantir une transparence des actions.
- **Co-construire** avec les habitant.e.s d'Hermanville-sur-Mer des projets de proximité et d'intérêt collectif, proposés par et pour les citoyen.ne.s. Lancer une campagne annuelle de budget participatif afin de permettre la réalisation d'un ou de plusieurs de ces projets.
- **Faire un bilan** annuel des actions de « Ma commune et moi » et le communiquer aux habitants d'Hermanville-sur-Mer.

### NOUS, CITOYENS, HABITANTS ET USAGERS, NOUS ENGAGEONS À :

- **Participer** et nous impliquer dans la durée d'un projet.
- **Privilégier** le bien commun et penser collectif.
- **Nous engager** le temps d'une action au service du bien commun.
- **Rendre compte**, en toute transparence, des échanges, des avancées, de ce qui se vit dans les instances, du résultat des contributions des parties prenantes.
- **Contribuer** à l'amélioration des méthodes de consultation et de concertation.
- **Faire remonter les questions** que les habitants se posent pour améliorer les projets de la commune.
- **Partager** nos connaissances, nos compétences et nos pratiques tout en étant ouverts à celles des autres.
- **Accepter** et entendre les décisions prises après explication et exposé des arguments.

### ENSEMBLE, NOUS NOUS ENGAGEONS À RESPECTER LES PRINCIPES DE « MA COMMUNE ET MOI »



Ensemble, nous agissons avec respect, bienveillance, ouverture et dans une relation d'écoute d'autrui. Nous ne porterons pas de jugement sur les idées et propositions d'autrui.



Ensemble, nous favoriserons le droit d'expression de chaque participant.e.s. Les divergences de point de vue permettront de travailler dans un esprit d'intelligence collective et d'améliorer la qualité d'un projet.



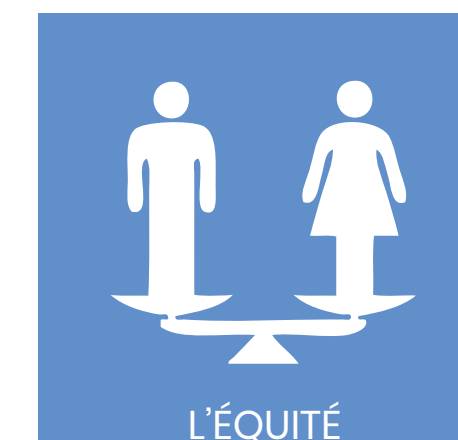
Ensemble, nous veillerons à ce que l'ensemble des habitant.e.s soient associé.e.s et/ou représenté.e.s, aux différentes instances de démocratie participative. Que ces instances soient accessibles à toutes et à tous.



Ensemble, nous nous conformerons à une neutralité politique, culturelle et religieuse, lors des instances de démocratie participative. Et ce, afin de garantir des débats riches et constructifs.



Ensemble, nous adopterons un rapport favorisant la liberté d'opinion de chacun, l'égalité entre tous les participants et l'esprit de fraternité et de confiance mutuelle.



Ensemble, nous veillerons à ce que tous les participants aient droit à un temps de parole équivalent et à une prise en compte équivalente de leurs avis, quel qu'en soit la forme d'expression utilisée.



Ensemble, nous nous engageons à faire de ces instances de démocratie participative des lieux de partage exclusivement, et ceci autour de projets ou sujets collectifs, au service de l'intérêt général.

## PORTÉE ET ÉVOLUTION DE LA CHARTRE DE « MA COMMUNE ET MOI »

Le projet de charte est adopté par une délibération en conseil municipal, le 17 mai 2021.

Elle a vocation à être souple et à évoluer avec les expériences rencontrées au fil du temps.

Elle sera affichée au sein de l'Hôtel de Ville, sur le site internet de la commune, sur le site Cofonder.fr. Elle sera publiée dans la Lettre d'Hermanville-sur-Mer.

Elle sera signée par l'ensemble des élu.e.s ainsi que par tous les citoyen.ne.s d'Hermanville-sur-Mer qui le souhaiteront.

Toute modification ultérieure de la charte de la démocratie participative est soumise aux mêmes conditions que celles de son adoption.

Les citoyen.ne.s